

---

## formation des enseignants

Posté par bernadette - 14-02-2009 à 12:19

---

bonjour

Le message suivant ne concerne pas WIMS. Cependant, il me semble que nous sommes tous concernés. Il s'agit des projets de formation des maîtres (dit rapidement masterisation).

Je vous donne un lien sur des avis qui ont été donnés vers novembre, alors que les mouvements de grève des universités n'étaient pas encore à l'ordre du jour :

[http://educmath.inrp.fr/Educmath/en-debat/Master\\_enseignement/](http://educmath.inrp.fr/Educmath/en-debat/Master_enseignement/)

Un lien sur un point de vue donné dans le Monde

[http://www.lemonde.fr/web/imprimer\\_element/0,40-0@2-3232,50-1153316,0.html](http://www.lemonde.fr/web/imprimer_element/0,40-0@2-3232,50-1153316,0.html)

Je ne vous fournis pas le lien sur des déclarations récentes de Xavier Darcos les considérant comme peu sérieuses, mensongères (vous les trouverez sans peine !). Il y a bien d'autres liens intéressants. Mais je préfère me limiter.

Le texte suivant a été écrit par Daniel Perrin (professeur à l'IUFM de Versailles, responsable de la préparation au CAPES à l'université de Paris-Sud) et bien d'autres choses.

Il y a trois critiques de fond essentielles concernant le projet de masterisation de la formation des maîtres :

1) Une critique sociale : l'objectif principal (objectif d'économie) de ce projet est la suppression de l'année de formation (appelée PE2 ou PLC2 dans le jargon de l'IUFM), année au cours de laquelle les jeunes professeurs, après leur succès au concours, étaient stagiaires en responsabilité, mais avec un service très allégé (8 heures pour les profs de lycée et collège), avec un complément de formation à l'IUFM, et rémunérés comme des professeurs débutants. Cette année est supprimée, les lauréats des concours sont désormais à plein temps dès leur première année d'exercice. Les étudiants devront désormais avoir un master 2 pour pouvoir passer le concours, donc 5 années d'étude, entièrement à leur charge.

2) Une critique professionnelle : la formation professionnelle des futurs professeurs va être très réduite dans les futurs masters. Pour les agrégés, elle sera quasiment inexistante. Pour les autres, il n'y aura sans doute plus de stages en responsabilité (sauf peut-être en primaire).

3) Une critique scientifique : il y a actuellement au CAPES (de maths pour donner un exemple) deux épreuves écrites et deux épreuves orales, toutes de même coefficient.

Désormais, il y a deux épreuves écrites coefficient 2 et deux épreuves orales coefficient 3, dont l'une, dite épreuve d'entretien ou de connaissance du système éducatif (dont on ne sait encore rien de précis) ne sera aucunement disciplinaire. On a toutes les craintes concernant cette épreuve, d'autant qu'on y annonce un jury comportant des personnes étrangères à l'éducation nationale.

Epreuve de docilité administrative ? Les militaires ont un mot pour cela : cela s'appelle une note de gueule.

Il y a, à plus long terme, des inquiétudes :

-- Le master donnera un diplôme qui permettra de recruter en masse des professeurs vacataires ou contractuels. (Comme le dit le ministre de la fonction publique : /Notre débat sur les valeurs doit nous inviter à ne pas conclure systématiquement que service public induit nécessairement emploi public./)

-- Les plus pessimistes peuvent même se demander si la création de ces masters n'est pas le prélude à la disparition des concours. L'harmonisation européenne, toujours invoquée pour aligner les choses sur les situations les plus défavorables, conduirait à aller dans ce sens.

Il y a enfin des critiques concernant la méthode :

1) Il n'y a eu aucun débat démocratique sur cette réforme (à l'assemblée ou ailleurs). C'est le président de la République qui a décidé, de son propre chef, et avec le conseil d'on ne sait qui, de la mettre en oeuvre.

2) La procédure a été précipitée. La première date butoir a été en octobre, alors qu'on n'avait aucune information sur

---

les concours. Cette date a été repoussée en février, mais il reste de nombreux points d'interrogation :

-- les programmes et les contenus des concours ne sont pas connus,

-- la nature de l'épreuve d'entretien non plus,

-- la nature des stages (responsabilité, etc) n'est pas claire. Sur ce point, ce n'est que le 15 janvier que des informations ont été données, par voie de presse seulement.

-- Le devenir des personnels compétents (notamment les formateurs IUFM de professeurs des écoles), qui sont indispensables pour la bonne marche de certains masters n'est pas clair. A cet égard, la loi LRU est un frein considérable à l'existence de conventions entre les universités.

3) La méthode a été souvent scandaleuse. Ainsi, en ce qui concerne les maquettes de concours, on a laissé filtrer délibérément les projets les plus fantaisistes et les plus caricaturaux, de provenance souvent inconnue, afin que lorsque le véritable projet est apparu, son caractère nocif en soit minoré.

Depuis quelque temps, les universitaires ont pris -- enfin -- conscience de la nocivité de cette réforme et en demandent l'abrogation ou, au moins, le report. Même les présidents d'université, pourtant au départ favorables à la réforme, ont fini par prendre conscience des problèmes qu'elle posait. La façon dont le ministre les a traités dans son interview à RMC le 12 février, en cumulant mépris et contre-vérités, est proprement scandaleuse.

=====